



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023/07/DCSE/BPE/EC du 12 septembre 2023, il sera procédé pendant 32 jours consécutifs du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au jeudi 7 décembre 2023 à 17h00, à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à l'instauration des périmètres de protection et servitudes associées autour des captages de Beautheil-Saints, dénommés « Beautheil 1 »(indice minier 02213X0019 - BSS000RSAH) et « Beautheil 2 » (indice minier 02213X0024 - BSS000RSAN),
- à l'autorisation de prélèvement de l'eau,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des ouvrages.

Le siège de l'enquête est fixé en la mairie de Beautheil-Saints (24 Grande rue – 77120).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
 - en mairie de Beautheil-Saints (24 Grande rue – 77120) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci,
- en version numérique :
 - en mairie de Beautheil-Saints, sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairie de Beautheil-Saints, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci,
- sur le registre unique dématérialisé accessible :
 - en mairie de Beautheil-Saints, à partir d'un poste informatique dédié, fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courriel à l'adresse suivante : captages-beautheil-saints@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Beautheil-Saints pour y être tenues à la disposition du public.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Monsieur Michel CERISIER, chef d'entreprise de constructions, retraité, ancien maire de Pringy, et Monsieur Fabien FOURNIER, consultant en stratégie, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés, en mairie de Beautheil-Saints, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- lundi 13 novembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- samedi 25 novembre 2023 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 7 décembre 2023 de 09h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du S2e77 – responsable du projet et en charge du règlement des factures afférentes, sise au 23 rue Pasteur – 77510 REBAIS – directeur.general@s2e77.fr.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Beautheil-Saints et consultable pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêtés préfectoraux sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et servitudes associées autour des captages situés sur la commune de Beautheil-Saints, dénommés « Beautheil 1» et « Beautheil 2 »,
- l'autorisation de prélèvement de l'eau.